

## SÉANCE DU 20 JUIN 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

14 juin 2024

**Date d'affichage :**

14 juin 2024

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° :** 20062024 /4.1

**Nombre de voix délibératives :**

41

**Membres titulaires présents : 30**

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Alain ASTIE (pouvoir de Frédéric ICHARD), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU (pouvoir de Didier VALAX), Sylvain FERNANDEZ (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Lionel GERVAUX, Christian HAMON, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Michel BUFFEL), Marc MADERN (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 3**

Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC)  
Alain OURLIAC (représenté par Jean-Pierre CABARET)  
Myriam VIGROUX (représenté par Jérôme CORSO)

**Membres suppléants présents : 3**

Christian SAISSAC (Franck MONNERET)  
Jean-Pierre CABARET (Alain OURLIAC)  
Jérôme CORSO (Myriam VIGROUX)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 8**

Michel BUFFEL (pouvoir à Nicolas LEROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Sylvain FERNANDEZ), Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Frédéric ICHARD (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOX), Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Didier VALAX (pouvoir à Jean-Marc FEDOU).

**Membres titulaires excusés : 19**

Denis BAYLE, Alain CLERGUE, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

### **Objet : Modification des mécanismes de financements des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public**

En complément à la dernière modification du mécanisme de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public voté à la séance du 21 mars 2024, Monsieur le président explique que le programme financier du fonds vert alloué aux travaux de rénovation de l'éclairage public proposé par la préfecture, semble être largement revu à la baisse.

Ainsi le plafond le montant annuel global des travaux peut être augmenté pour ne pas limiter les investissements prévus, dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés par le conseil syndical.

Cet accompagnement se traduit par les modalités de financement décrites dans le tableau ci-après :





## CONTRIBUTION SUR L'INVESTISSEMENT

\* **Montant annuel global des travaux TTC, plafonné à :**

- **50 000€ TTC par Commune ne percevant pas la TICFE (Hors Fonds vert)**
- **200 000€ TTC par Commune percevant la TICFE (Hors Fonds vert)**

Pourcentage de la prise en charge sur les montants HT des travaux pour les collectivités ayant transférées la compétence.

	Type de transfert de compétence				Précisions
	OPTION 1 (maintenance + investissement)		OPTION 2 (investissement seul)		
	Type de Commune				
	Commune percevant la TICFE	Commune ne percevant pas la TICFE	Commune percevant la TICFE	Commune ne percevant pas la TICFE	
<u>Programme « Basic »</u>	17%	17%	17%	17%	La dépense HT prise en compte pour :
<u>Programme « Innovant »</u>	35%	60%	20%	35%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque support (mât + massif) est plafonné à 400€</li> <li>- pour chaque luminaire plafonné à <b>1250€*+450€</b> SI TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RESEAU</li> <li>- pour une armoire de commande complète seule à <b>1500€</b></li> <li>- pour la Fourniture et Pose d'horloge Astronomique à <b>350€</b></li> </ul>
<u>Programme « Travaux liés au CAS FACE »</u>	X	100%	X	100%	Du coût HT pour la solution la plus économique pour le maintien du fonctionnement de l'éclairage public existant.

\* Fourniture et pose d'un luminaire avec le remplacement du coffret classe 2 (plafonné à 900€), plus la crosse (plafonné à 150€) plus un nœud communiquant (plafonné à 200€).

\* **Programme financier particulier du fonds vert :** Selon les caractéristiques données par les services de la préfecture. Ce programme s'ajoutera à ce mécanisme financier en faveur des communes. Ce montant annuel pour les communes sera revu à la hausse en fonction du nombre de points lumineux retenu sous réserve des crédits du SDET.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** les modifications des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 20 juin 2024

Le Président  
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance  
M. Jean-Marc SOULAGES

